

# strasbourgsnes

**Supplément n° 01  
au Strasbourg-SNES n° 109**

**SPECIAL CPE**

Mars 2013

## Une amie de 30 ans...

Comme nous le rappelions lors d'un précédent courrier adressé à notre nouveau Ministre (lettre du 27/11/12), la circulaire des missions des CPE a déjà 30 ans. Elle aura permis à des générations de CPE de construire année après année une identité professionnelle et, en retour nous avons su la citer pour rappeler à celles et ceux qui en ignoraient l'existence, qu'elle seule définissait notre métier en plaçant au cœur de celui-ci : le rôle éducatif et la complémentarité au sein des équipes.

La deuxième rencontre nationale SNES-CPE (**voir compte rendu en pages intérieures**) la mettait également à l'honneur. Elle devait également ouvrir d'autres perspectives de travail et prendre en compte les évolutions nécessaires à apporter à cette circulaire. Ce fut chose faite et, heureusement, puisque récemment le ministère a tenté d'orienter le métier en le rapprochant du corps de personnels de direction. Il aura fallu toute notre détermination pour obtenir après de nombreuses audiences une prise en compte effective de nos travaux de réflexion et de nos propositions.

Un très large dossier est consacré dans ce numéro spécial CPE, **au référentiel métier CPE** validé par le CSE. Nous reprenons l'excellente synthèse des collègues du SNES-National pour les porter à la connaissance du plus grand nombre (syndiqués et non syndiqués). Ce nouveau référentiel annonce d'ores et déjà une réécriture des missions statutaires prévues en 2014.

Il nous paraît dès lors urgent de lui consacrer une place importante lors **du prochain stage CPE (23 mai, IUFM de Colmar : voir modalités d'inscription en pages intérieures)**. **Il va sans dire que nous espérons vous y retrouver très nombreux.**

Nous ne pouvons terminer cet éditorial sans témoigner de notre plus profond respect à Stéphane Hessel en reprenant ces belles paroles d'André Gide : **« Quand je cesserai de m'indigner, je commencerai ma vieillesse »**. Sachons donc rester jeune !!!

## **Stage spécial CPE ouvert à tous les CPE et CPE stagiaires**

Animé par les commissaires paritaires SNES CPE de l'académie et la participation d'un membre du secteur national de la catégorie CPE.

**Jeudi 23 mai de 9 h à 17h  
à L'IUFM de COLMAR**

***(inscription impérative avant le 15 avril 2013)***

*« Nouveau référentiel CPE :  
quelles avancées vers  
la reconnaissance du métier ? »*

Une large part sera également réservée à vos questions inhérentes au déroulement de carrière (avancement d'échelon, accès à la Hors-classe...) et au mouvement intra. Un bilan précis de notre audience auprès de la DRH sera également présenté (temps de travail, affectation des stagiaires, modalités d'accès à la hors classe, souffrance au travail conséquences d'un management autoritaire... situation alarmante du manque d'AED dans certains établissements).

**Pour le secteur CPE-SNES : Ali Gherbi.**

**SOMMAIRE** : Page 1: Editorial - Pages 2 et 3 : référentiel métier - Pages 4 et 5 : 2<sup>ème</sup> rencontre nationale Snes-Cpe - Page 6 : CPE : coach parental en éducation / Scolastance : mon nouveau collègue de travail - Page 7 : stage académique CPE - Page 8 : Capa de promotion d'échelon / Un uniforme pour les AED / Calendrier Annexe : bulletin d'adhésion

**Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignants du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,46 €**  
**Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - 13A, Boulevard du Président Wilson 67000 STRASBOURG**

**Tél : 03 88 75 00 82 - Fax : 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu**

*Imprimerie spéciale - Commission paritaire des publications et agences de presse 0307.S 05559*



## REFERENTIEL METIER

### Un premier pas vers la reconnaissance de la spécificité du métier

Le ministère a dévoilé lors d'un groupe de travail une vision du métier de CPE très déséquilibrée, réorientée vers l'équipe de direction. Le SNES a pesé de tout son poids et avec succès contre cette réécriture des missions statutaires par le biais de la formation dans les ESPÉ. Le métier y retrouve ses axes majeurs : le rôle éducatif et la complémentarité au sein des équipes.

#### Commentaire de la version au 30/01/13 du projet de référentiel CPE, présentée au Conseil supérieur de l'Éducation du 7 février

|   |   |
|---|---|
| <b>I. Le conseiller principal d'éducation, conseiller de l'ensemble de la communauté éducative et animateur de la politique éducative de l'établissement</b>  | <b>L'introduction de la définition de la vie scolaire</b> issue de la circulaire de 82 a été une de nos demandes afin de donner tout son sens au métier.<br>De même, le titre de ce premier chapitre est beaucoup moins réducteur que dans les versions précédentes où le CPE n'était conseiller que du seul chef d'établissement.  |
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps.</li> <li>2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement.</li> <li>3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement.</li> <li>4. Organiser et animer l'équipe de vie scolaire.</li> </ol> | Nous avons proposé des amendements pour insister sur la dimension éducative. Ils ont été repris. Le « projet de vie scolaire » est devenu « volet vie scolaire » puis « volet éducatif » du projet d'établissement ; cette entrée nous paraît meilleure car elle implique <b>l'ensemble de la communauté</b> et n'est plus l'affaire de la seule équipe de vie scolaire. C'est aussi un gage de reconnaissance de l'expertise professionnelle des CPE en matière éducative.<br>Nous avons aussi insisté afin d'ajouter le développement de <b>l'animation socioéducative, de la formation à la citoyenneté et à la responsabilité dans le cadre de ce volet éducatif.</b><br>Les amendements du SNES ont été entendus notamment la disparition des items « encadrement du service de vie scolaire » transformés en « <b>animation de l'équipe de vie scolaire</b> », plus conforme à l'esprit de nos missions et levant ainsi l'ambiguïté sur le rôle d'évaluateur des AED que le texte voulait nous faire jouer. |
| <b>II. Le conseiller principal d'éducation, accompagnateur du parcours de formation des élèves</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Accompagner le parcours de l'élève au plan pédagogique et éducatif</li> <li>6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative</li> <li>7. Participer à la construction des parcours des élèves</li> </ol>   | <b>Le rôle du CPE auprès des élèves</b> est mieux reconnu et identifié.<br><b>Le travail en complémentarité avec les équipes</b> , en lien avec la réussite et l'épanouissement des élèves y figure et irrigue le référentiel enseignant.<br>C'est en ce sens que le SNES a proposé des amendements insistant sur la contribution des CPE à l'élaboration de réponses aux difficultés analysées par les équipes.<br>La participation au conseil pédagogique d'abord centrée sur la coordination des enseignements et des évaluations, relevant des activités de direction, a aussi été amendée avec succès.<br>La formation des délégués absente du référentiel a été ajoutée à notre demande.  |
| <b>III. Le conseiller principal d'éducation, acteur de la communauté éducative</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>8. Travailler dans une équipe pédagogique</li> <li>9. Savoir coopérer avec les parents et les autres partenaires de l'établissement</li> </ol>  | Ce chapitre a le grand mérite de situer explicitement <b>le CPE dans l'équipe pédagogique</b> et d'y rappeler sa contribution à l'analyse des situations éducatives dans les établissements.<br>Notre souhait d'une meilleure expression de l'expertise professionnelle des CPE dans la relation école-famille n'a pas complètement été entendu, nous ré-interviendrons à ce sujet lors de la présentation des textes en CSE.   |

#### Un référentiel commun enseignant/CPE

L'architecture du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation est la suivante :

- le référentiel commun à tous les professeurs et personnels d'éducation ;
- le référentiel de compétences des professeurs avec une partie spécifique aux professeurs documentalistes ;
- le référentiel de compétences spécifiques à la CPE ou au CPE ». Accompagné dans un premier temps d'une circulaire, le référentiel s'inscrira dans un arrêté après le vote de la loi de refondation de l'école.

## Des premiers projets inamendables

Dans l'urgence de la création des ESPE, le ministère a présenté deux projets de référentiels, enseignants et CPE, ainsi que trois annexes (documentalistes, PLP et PE). Lors de la première réunion du 18 décembre, outre la méthode qui anticipait les discussions à venir sur les maquettes de formation, les concours et les missions, les représentants du SNES ont critiqué le projet tant sur le fond que sur la forme.

Cette première version des compétences spécifiques CPE, lourde de plus de 100 items mélangeant compétences, injonctions et prescriptions, consacrait en effet une réorientation du métier. Les deux axes principaux en étaient le « CPE conseiller de l'équipe de direction (...), coordonnateur du projet de vie scolaire » et le « CPE, responsable du service vie scolaire », « assumant une fonction de management dans son domaine ». Le SNES a refusé d'amender l'inamendable car en contradiction avec les textes statutaires.

Il a adressé un courrier au ministre en exigeant la réécriture et une autre approche du métier.

Le ministère a réuni à nouveau les organisations syndicales, tous corps confondus, le 17 janvier sur un second projet, présenté comme définitif. Si un certain nombre de remarques avaient bien été entendues (compétences communes mieux identifiées, articulation et cohérence des items améliorée, création d'un chapitre à part entière sur le rôle du CPE auprès des élèves), d'autres ne l'étaient pas. En particulier les axes de réorientation du métier, instaurant une hiérarchie intermédiaire, y figuraient toujours. Le rôle du CPE dans l'accompagnement du parcours d'apprentissage des élèves n'y était pas oublié, mais c'est l'enseignant qui devenait maître d'oeuvre du suivi de l'élève. Ce

glissement des missions entre les personnels et ce décentrage du métier restaient encore inacceptables. C'est pourquoi le SNES refusait à nouveau de l'aborder dans la précipitation en quelques minutes en fin de réunion. Il a fait parvenir une contribution critique mercredi 23 janvier dont les principaux extraits se trouvent ci-dessous.

### Donner du sens au métier

C'est donc sur le sens même du métier et de l'action éducative et pédagogique que le SNES a argumenté. Face à notre détermination, un troisième projet a été rédigé prenant en compte une vision du métier plus conforme à ses attendus réglementaires. En l'état actuel des discussions, la quatrième version a intégré bon nombre de nos remarques. Elle est examinée à titre consultatif lors du Conseil supérieur de l'Éducation du 7 février.

Le Groupe de Travail du 28 janvier a montré au ministère que nos analyses étaient majoritairement partagées et qu'elles rencontraient l'adhésion de la profession. Bien évidemment le SNES a insisté pour que ce référentiel n'ait vocation qu'à servir au cadrage de la formation des stagiaires, de piste pour la formation continue et ne soit pas un livret personnel de compétences du stagiaire.

Alors qu'a été confirmée l'ouverture prochaine de discussions sur les missions des enseignants et CPE, cette avancée obtenue sur le référentiel de métier sera néanmoins un point d'appui important pour la catégorie.

#### **Pour en savoir plus :**

[www.snes.edu/-Referentiel-de-competences,5577-.html](http://www.snes.edu/-Referentiel-de-competences,5577-.html)

Avec la participation des élu(e)s nationaux.



### La contribution du SNES extrait

« Un référentiel métier doit donner à la vie scolaire des élèves toute sa dimension, à la fois éducative et pédagogique, et ne pas la réduire à un "service" (...) »

« **Le chapitre II(\*)** place le CPE comme conseiller de l'équipe de direction et coordinateur de la politique éducative de l'établissement (...). Faire du conseil à l'équipe de direction une tête de chapitre consiste à réorienter le métier (...) Si le lien fonctionnel avec le chef d'établissement doit être précisé, ce n'est pas le trait majeur de l'activité des CPE, et les équipes ne le souhaitent pas. »

« C'est avec les autres personnels, en coresponsabilité, que le CPE est l'un des garants du respect des règles de vie et de droit. »

#### **« Le suivi des élèves : une approche globale**

Chapitre III (\*) : le suivi des élèves, individuel et collectif, au sein de l'équipe pédagogique nous semble un élément majeur. C'est sur cette double entrée, pédagogique et éducative, que le CPE appuie une grande part de son expertise au service du volet éducatif du projet d'établissement. »

« **L'action éducative** : une autre mission importante des CPE n'apparaît que parmi les compétences du point 10. Pourtant elle cimenter les apprentissages à la citoyenneté, à la responsabilité et à l'autonomie et favorise la sérénité du climat scolaire. »

« **L'organisation et l'animation du service des personnels de vie scolaire** : le chapitre IV place le CPE en "responsable du service de la vie scolaire". Ce glissement sémantique (vie scolaire/service) n'a fait l'objet d'aucune discussion de fond avec les représentants du personnel et pose des problèmes majeurs. Dans le décret et la circulaire de missions, il est fait mention de "l'organisation du service des personnels de surveillance et du contrôle de leur activité". »

« En conclusion, il nous semble que les trois champs de responsabilité réglementaires des CPE devraient naturellement être la colonne vertébrale de tout texte définissant le métier. »

(\*) Du texte ministériel

# 2EME RENCONTRE NATIONALE SNES-CPE

## «À la croisée du pédagogique et de l'éducatif»

Le SNES a rassemblé plus de 250 collègues de toutes les académies à l'occasion de la deuxième rencontre nationale des CPE à Paris le 27 novembre 2012. Le contexte était double : le débat autour de la loi de « refondation » de l'école et le 30e anniversaire de la circulaire de missions de 1982. Cette journée était centrée le matin sur la réflexion et l'échange avec des intervenants universitaires et chercheurs et l'après-midi sur une entrée nettement plus revendicative avec la contribution des responsables nationaux du SNES.

### Un métier en tension

#### 1ère table ronde

Aux prises avec des attentes contradictoires de la communauté éducative et surtout de son institution de tutelle, le métier est de mieux en mieux identifié pour sa contribution au suivi des scolarités et des adolescents. **Véronique Barthélémy**, universitaire nancéenne, auteur de nombreuses recherches et d'une thèse sur le métier de CPE, a montré ces attentes au sein de la communauté mais surtout la diversité de ses représentations auprès des spécialistes diligentés par l'institution. Depuis quinze ans, les travaux d'Obin, Bouvier ou Delaire témoignent, chacune dans leur registre, de la multiplicité des approches du métier dans l'institution. Pour dépasser une division des tâches sclérosante, elle plaide pour un fonctionnement plus collégial du système, reposant sur une formation commune enrichie par une meilleure articulation entre les champs pédagogique et éducatif.

La contribution de **Pierre Roche**, coauteur de l'étude du CEREQ en 2007 réalisée à l'initiative du SNES, visait à montrer que le métier a globalement su répondre aux défis éducatifs de la massification. Il a en particulier montré une étonnante capacité d'adaptation aux trois temps de l'assignation, de la résistance et de la construction pour être « en redéfinition permanente », sans perdre son identité éducative. Cette première table ronde a permis d'ouvrir les débats de la journée autour de la reconnaissance professionnelle attendue par l'institution, et celle revendiquée par ses acteurs.

### Du côté des élèves

#### 2e table ronde

**Dominique Glasman**, sociologue grenoblois, a montré en quoi l'internat pouvait être un cadre éducatif structurant permettant de répondre à l'injonction de réussite scolaire faite aux jeunes, qu'ils y adhèrent ou y soient contraints. C'est dans cet « échange symbolique » entre cette injonction de réussite et la demande de bonnes conditions d'étude qu'ils trouvent les ressources.

Mais l'internat est aussi un espace de socialisation, par la découverte de soi dans celle de l'altérité (avec ses difficultés et ses souffrances éventuelles), la confrontation aux règles de la vie collective. C'est un espace-temps des scolarités auquel le CPE apporte nécessairement son expertise professionnelle avec l'équipe d'AED.

**Sylvie Clabecq**, coordonnatrice régionale des CEMEA, a témoigné de la nécessité de travailler sur la reconnaissance de la parole de l'élève dans l'EPL, sur son implication dans les projets. Elle a aussi souligné que si cette écoute contribue à donner du sens à l'école, bien des résistances demeurent dans les EPL tant à la reconnaissance de lieux de parole et de citoyenneté pour les élèves qu'à la complémentarité avec les associations spécialisées dans ce domaine. Là aussi, le CPE doit pouvoir prendre toute sa place, aux côtés des enseignants, par exemple dans l'animation des heures de vie de classe, comme lieu de recueil de la parole des élèves. Le débat a porté sur les relations entre enseignement et éducation, la nécessité du resserrement des liens entre professeurs et CPE autour d'objectifs communs (éducation à la citoyenneté par exemple).

# Après-midi revendicatif

## Carrière, recrutements

**Daniel Robin**, co secrétaire général a abordé les débats de la loi d'orientation : l'ambition du SNES de porter l'obligation scolaire à 18 ans pour s'opposer au retour de « l'école fondamentale » derrière celle du socle, son exigence du maintien de la carte des formations dans le giron de l'état de même que du service public d'orientation et de ses personnels.

Il a réaffirmé l'exception française de la vie scolaire et la nécessaire stabilisation du métier dans un texte statutaire.

Des perspectives de carrière équivalentes aux enseignants, des recrutements à hauteur des besoins, de temps pour le travail en équipes, une revalorisation financière pour tous par augmentation du point d'indice et particulièrement pour les CPE par élargissement du ratio actuel d'accès à la hors-classe. **Valérie Héraud** et **Carole Samouiller**, responsables nationales de catégorie ont ensuite décliné l'ensemble des revendications portées par le SNES pour les CPE : conditions de travail (réelle application de l'ARTT), recrutements, reconnaissance d'un métier centré sur le suivi de l'élève pour en finir avec les tentatives de réorientation vers la sphère du pilotage de l'établissement...

**Régis Rémy** a pu clore cette journée par un retour critique sur les « utilités successives » du métier au fil de sa contribution à la démocratisation : Changer les comportements et regards sur les jeunes (68), accompagner le collège unique (75), accompagner ensuite les nouveaux publics de la massification (82), répondre à la demande de droits nouveaux (91), enfin créer du lien avec les familles pour donner du sens à l'école à la fin des années 90. Les CPE, à l'intersection du pédagogique et de l'éducatif, font face depuis lors à une déstabilisation permanente de la part de l'institution (rapport de C. Thélot en 2004, contribution de J.-P. Delahaye en 2006, protocole d'inspection en 2010...). Une spirale négative qui heurte la profession.

Le SNES a pris l'initiative à l'issue de cette journée d'une adresse publique au Ministre qui dit à la fois son attachement aux valeurs éducatives de la circulaire de 1982 et sa volonté d'écrire une nouvelle page de son identité professionnelle.

Avec la participation des élu(e)s nationaux



Monsieur le Ministre,

Depuis 30 ans, la circulaire de missions des CPE définit les contours d'un métier complexe et innovant qui allie à la fois pédagogie et éducation, originalité de notre système éducatif. Ce métier a accompagné ce qu'on a appelé la massification et l'ambition démocratique de porter à 80% la proportion d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Il s'est construit dans ce contexte autour d'une relation spécifique à l'élève et d'une implication dans les équipes pédagogiques comme éducatives.

Cette place originale se situe dans un espace de travail intermédiaire entre apprentissages scolaires et sociabilité, la Vie Scolaire. Le CPE en est le référent et le jeune y est appréhendé dans sa globalité. Sa participation au suivi des élèves, dans la durée de leur scolarité, repose sur une écoute spécifique et sur la construction d'un lien privilégié avec les familles. La contribution particulière des CPE à l'intégration et à la réussite scolaire a été maintes fois soulignée tout comme leur rôle dans la formation d'un citoyen éclairé auquel l'école aspire. Pouvoir ainsi bénéficier de regards croisés et être accompagné dans sa vie scolaire et personnelle est une richesse reconnue par tous les partenaires du système éducatif...

Lire la suite : <http://www.snes.edu/Mardi-27-Novembre-2012-a-Paris.html>

## C.P.E. : COACH PARENTAL EN EDUCATION

Nous accueillons chaque jour des centaines d'adolescents dans nos établissements scolaires et nous sommes donc régulièrement en relation avec des centaines de familles. Un véritable petit « laboratoire d'étude sociologique » qui m'amène parfois à penser qu'en une décennie, l'évolution de mes relations professionnelles avec les familles des élèves est frappante.

En effet, celles-ci occupent parfois plus de temps dans ma journée de travail que le suivi de leurs charmants bambins. Procédures de divorce, conflits intrafamiliaux, ados en perte de repères, familles monoparentales, éclatées, isolées, recomposées..... On peut, sans se tromper, affirmer que l'évolution de la cellule familiale ne nous simplifie pas la tâche car elle nous force à rompre avec l'image d'une configuration figée et surtout, elle ne semble pas favoriser l'exercice du métier de parent.

Lorsqu'on parle d'exercice de la parentalité, force est de constater que de nombreux parents, divorcés ou pas, élevant seul leur enfants ou pas, se sentent dépassés, désorientés, déboussolés et qu'ils rencontrent des difficultés à incarner leur rôle de parent, qu'ils soient dans l'excès ou le laxisme.

Dans une société en perpétuel changement qui ne ressemble parfois en rien à ce qu'ils ont pu connaître lorsqu'ils étaient eux-mêmes adolescents, on peut aisément comprendre que les parents d'aujourd'hui soient en manque de repères. Le contexte socioéconomique dégradé et l'évolution exponentielle des nouvelles technologies n'arrangent évidemment pas la situation. Ah ! Ces chers réseaux sociaux qui agrémentent mes journées de conflits extérieurs à l'école et qui se règlent durant la récréation.

Cette réalité qui nous semble pourtant évidente à tous ne l'est pas forcément d'un point de vue professionnel : sommes-nous formés à jouer le rôle de « coach parental » ? En avons-nous la légitimité ? Quels sont les partenaires compétents ? N'avons-nous pas intérêt à nous pencher sur la question pour favoriser l'épanouissement de nos élèves ? Autant de questions qui restent en suspens et auxquelles il faudra tôt ou tard répondre puisque nos ados d'aujourd'hui seront eux-mêmes les parents de demain.

Céline

## SCOLASTANCE, MON NOUVEAU COLLEGE DE TRAVAIL

Lundi 8h05 : ouvrir la porte du bureau, allumer la lumière et surtout allumer l'ordinateur et ... évidemment, ouvrir Scolastance, ce collègue presque devenu un ami auquel je dis tout, je confie tout, qui me surveille toute la journée, me signale même mes erreurs.

8h10 : premier tête à tête avec mon PC : prendre connaissance des emails du week-end (23 au total) et, évidemment, y répondre.

8h30 : regarder les absences de la première heure de cours et, évidemment, les gérer.

9h : voir si un collègue a signalé un incident ou a demandé une retenue et, évidemment, gérer les demandes éventuelles pour éviter toute remarque à la récré du type : « je te l'ai pourtant envoyé par Scolastance » ou « tu n'as pas lu mon email ? »

9h25 : lire les emails sur ac-strasbourg.fr et, évidemment, prendre connaissance des derniers BO, compte-rendu du CA et autres réunions en tout genre. Puis saisir les billets d'absences, taper des courriers de retenue et rentrer les notes de vie scolaire.

9h55 : RECREATION : Ah! Enfin un premier contact avec les élèves, un « bain de foule » qui fait du bien, qui me rappelle que ma mission est d'accompagner les élèves dans leur scolarité, qu'être CPE c'est être en relation avec les autres et pas uniquement par emails interposés.

Je vous épargne le récit du restant de ma journée de travail qui est du même acabit et qui démontre à elle seule que « l'élève au cœur du système scolaire » sera peut-être bientôt remplacé (ou l'est peut être déjà) par « l'ordinateur au cœur du système scolaire ». Vision futuriste ou évolution bien réelle du métier de CPE ? Comme le dit si bien Bernard LENTERIC, « chaque fois qu'une machine remplace l'homme dans une de ses tâches intelligentes, j'ai l'impression que c'est un peu d'humanité qui se perd. »

Céline

### La note vie scolaire : une mort annoncée

Supprimée dans la loi de refondation de l'école, cette disparition était attendue. Le SNES n'a cessé de dénoncer la NVS depuis son introduction en 2005 et son extension aux classes du collège, avec prise en compte au brevet. Elle visait à introduire dans l'évaluation du collégien l'assiduité, la manière dont il satisfaisait aux exigences du règlement intérieur ainsi que son implication dans la vie de l'établissement.

Le SNES a condamné les dangers d'une évaluation comportementale chiffrée (subjectivité, double peine, manque de transparence et mise en danger de la cohérence éducative). Il restera vigilant à ce que les compétences 6 et 7 du socle ne donnent lieu à un recyclage de la NVS.

### Absentéisme scolaire : «loi Ciotti» abrogée

Mesure emblématique du précédent gouvernement, la loi Ciotti a été abrogée le 17/01/2013.

Malgré le vote à l'unanimité contre la circulaire d'application au Conseil supérieur de l'Éducation en janvier 2011, le dispositif prévoyait la suspension des allocations familiales.

L'histoire bégaie : cette sanction introduite dans les années 60, avait été supprimée en 2004, jugée « injuste et inefficace ».

La future loi envisage d'accompagner et de contractualiser avec les familles plutôt que les stigmatiser et désigner un personnel d'éducation référent pour suivre les mesures envisagées.



# STAGE ACADEMIQUE CPE : 23 MAI 2012

**Ouvert à tous les CPE et CPE stagiaires.**

*Animé par les commissaires paritaires SNES CPE de l'académie et avec la participation d'un membre du secteur national de la catégorie CPE.*

**Inscriptions impératives avant le 15 avril 2013**

**Intitulé du stage : « Référentiel CPE : vers la reconnaissance de la spécificité du métier ; analyses et commentaires »  
de 9 h à 17 h à l'IUFM de Colmar, 12 rue Messimy.**

## **Ordre du jour :**

1. « Nouveau référentiel CPE : Quelles avancées vers la reconnaissance du métier ? »
2. Une large part sera également réservée à vos questions inhérentes au déroulement de carrière (avancement d'échelon, accès à la Hors-classe...) et au mouvement intra.
3. Un bilan précis de notre audience auprès de la DRH sera également présenté (temps de travail, affectation des stagiaires, modalités d'accès à la hors classe, souffrance au travail conséquences d'un management autoritaire...)

**Comment s'inscrire ?** Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique, y compris les stagiaires IUFM et en situation, ont droit à 12 jours de formation syndicale par an : vous pouvez donc vous inscrire à plusieurs stages. Ils donnent droit à autorisation d'absence.

**Modalités d'inscription :** déposez votre demande d'autorisation d'absence (modèle ci-dessous) auprès de votre chef d'établissement au moins 1 mois avant le stage. **Faites-le avant le 15 avril dernier délai !** Une attestation de présence vous sera fournie lors du stage.

**Inscrivez-vous le plus rapidement possible.**

\*\*\*\*\*

**Modèle de demande de congé pour formation syndicale** (à reproduire à la main)

### **DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE**

**Nom Prénom**

Grade et fonction Etablissement  
A Madame le Recteur  
S/C de M. (1)

Conformément aux dispositions (2) de:  
de la loi n°82-997 du 23/11/1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du ..... pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à.....

Il est organisé par la section académique du SNES/FSU, sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements du Second degré-SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au JORF du 6 janvier 2000).

A le Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire=loi 84-16 ; non-titulaire=loi 82-997)

✂-----

## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

**(à renvoyer au SNES – Ali GHERBI, responsable CPE, 13A bd Wilson, 67000 Strasbourg)**

### **STAGE ACADEMIQUE CPE du 23 mai 2013 (IUFM de Colmar)**

NOM..... PRENOM.....

Adresse personnelle.....

..... Tél. .... / .... / .... / .... / .... /

Etablissement..... Email.....

Syndiqué(e) au SNES  OUI  NON

Je m'inscris aussi au repas organisé sur place  OUI  NON

**NB : Les frais de stage des syndiqués (déplacement, repas) sont pris en charge, en partie, par le SNES. Une participation de 5 Euros vous sera cependant demandée pour le repas. Nous demandons aux participants d'organiser, dans la mesure du possible, des covoiturages pour limiter les frais, ou à défaut de prendre le train (dans ce cas, vous devrez fournir au Snes la photocopie de votre billet de train)**

Date ..... / ..... / ..... Signature :

## CAPA PROMOTION D'ECHELON

La CAPA promotion d'échelon des CPE s'est tenue le lundi 10 décembre 2012 au rectorat de l'académie de Strasbourg. Les 77 promus (sensiblement le même nombre que l'an dernier) se répartissent comme suit :

- Grand choix : 19 + 2 reliquats
- Petit choix : 32 + 2 reliquats
- Ancienneté : 22

Le SNES est intervenu pour la distribution des reliquats et a demandé que le nombre de promus soit identique à celui des autres corps (certifiés).



Jean-Pierre Munier



## UN UNIFORME POUR LES ASSISTANTS D'ÉDUCATION ?

Au collège Lucien-Herr d'Altkirch (académie de Strasbourg), une note de service (21/11/2012) de la chef d'établissement impose désormais aux assistants d'éducation le port d'un gilet jaune fluo dans la cour pour être repérés par les élèves. Sans aucune discussion et en refusant le débat lors du dernier conseil d'administration, la direction a décidé unilatéralement le port de cet uniforme aux collègues AED de ce collège.

Depuis quand les AED ont besoin d'être affublés de la sorte pour être visibles ? Ils sont soutenus par l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement mais également des élèves et de leurs parents conscients que ce gilet les ridiculise dans leurs missions. Pour protester, les CPE ont également décidé de porter l'uniforme pour dénoncer ce choix fait dont l'utilité reste à prouver.

Comment un chef d'établissement a pu financer ce matériel sans qu'il en soit décidé en CA ! Le SNES demande que la direction revienne sur cette décision qui mécontente l'ensemble des personnels, des parents et des élèves.

**Aude Lemoussu, responsable nationale des AED**



|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Lundi 18 mars                  | <i>Groupe de travail affectation stagiaires</i>  |
| Samedi 6 avril                 | <i>Manifestation à l'appel de la FSU à Paris</i>   |
| Mercredi 15 et<br>jeudi 16 mai | <i>Collectif national cpe-Snes</i>   |
| <b>Jeudi 23 mai</b>            | <b><i>Stage Snes- cpe à l'IUFM de Colmar<br/>(stage ouvert à tous les CPE)</i></b>         |
| Jeudi 30 mai                   | <i>Stage AED,EVS,AVS à l'IUFM de Colmar</i>  |
| Mardi 11 juin                  | <i>Groupe de travail au rectorat :<br/>préparation CAPA et affectation mouvement intra</i> |
| <b>Vendredi 14 juin</b>        | <b><i>CAPA mouvement intra et notation</i></b>   |
| Lundi 8 juillet                | <i>Affectation TZR au rectorat</i>   |

### Qui contacter et comment nous joindre ?

- Secteur CPE : [s3str@snes.edu](mailto:s3str@snes.edu)
- Avancement d'échelon, accès à la hors classe : Jean Pierre Munier : [s3str@snes.edu](mailto:s3str@snes.edu)
- Formation, stagiaires : Jean Claude Robin : [s3str@snes.edu](mailto:s3str@snes.edu)
- Pour des rendez-vous ou des rencontres dans votre établissement : Ali Gherbi : [libertealigherbi@yahoo.fr](mailto:libertealigherbi@yahoo.fr)

